FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nettoyant tout usage

Préparé conformément aux normes OSHA, CMA et ANSI des États-Unis, aux normes SIMDUT du Canada, à la norme WorkSafe de l'Australie, à la norme industrielle japonaise JIS Z 7250:2000 et aux Directives européennes.

1. IDENTIFICATION DU MÉLANGE

1.1 NOM DE COMMERCE (COMME ÉTIQUETÉ) :	***Nettoyant tout usage***
SYNONYMES :	Détergent alcalin
Numéro CAS :	Mélange
NUMÉRO DU PRODUIT :	9006764, 9006766, 9006768, 9006769
1.2 UTILISATION DU PRODUIT :	Détergent industriel pour sols
DÉSIGNATION/CATÉGORIE CHIMIQUE DE TRANSPORT :	Matériau non réglementé
NUMÉRO ONU :	Aucun
1.3 AMÉRIQUE DU NORD :	
NOM DU FABRICANT :	**Tennant Company**
ADRESSE :	701 North Lilac Drive, P.O. Box 1452, Minneapolis, MN 55440-1452, États-Unis
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :	+1 763 540 1200
1.4 EUROPE :	
NOM DU FABRICANT :	**Tennant Benelux N.V.**
ADRESSE :	Roderveldaan 3, 2600 Antwerpen, Belgique
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :	+32 3 2179411
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE :	+1 800 424 9300 (Chemtrec États-Unis – 24 h/24) +1 703 527 3887 (Chemtrec International – 24 h/24)
COURRIEL :	info@tennantco.com
DATE DE LA RÉVISION ACTUELLE :	18 juillet 2018
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION :	10 mai 2010

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

GÉNÉRALITÉ EN CAS D'URGENCE : Ce produit est un liquide violet sans odeur.
Risques pour la santé : Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation cutanée. Peut provoquer une irritation des yeux en cas de contact. L'inhalation du produit peut irriter les voies respiratoires. Peut être nocif en cas d'ingestion.
Risques d'inflammabilité : Ce produit est un liquide combustible avec un point d'éclair >93,3 °C (>200 °F)
Réactivité : Inconnue
Risques pour l'environnement : Les effets de ce produit sur l'environnement n'ont pas été évalués. L'émission de ce produit peut avoir des effets négatifs importants sur le milieu aquatique.

SYMBOLES DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS (US DOT)	SYMBOLES CANADIENS (SIMDUT)	SYMBOLES DE DANGER EUROPÉENS ET SGH
Matériau non réglementé	Conforme à SIMDUT 2015	

Mention d'avertissement : **Attention !**

2.1 ÉTIQUETAGE ET CLASSIFICATION SGH :
CLASSIFICATION DU MÉLANGE CONFORMÉMENT À 29 CFR 1200 (OSHA HCS) ET AUX DIRECTIVES EUROPÉENNES :
Ce produit ne répond pas à la définition d'une substance ou d'un mélange dangereux tel que défini par 29 CFR 1910. 1200 ET par les Directives du Conseil de l'Union européenne 67/548/EEC, 1999/45/EC, 1272/2008/EC et Directives ultérieures.

CLASSIFICATION EUROPÉENNE DES COMPOSANTS SELON LA DIRECTIVE 1272/2008/EC :
Numéro d'index :
No EC 229-912-9 Annexe VI no d'index 014-010-00-8
No EC 231-791-2 Cette substance n'est pas classée dans l'annexe VI de la Directive 67/548/EEC

Les substances non listées individuellement ou en groupe doivent être classées seules.

Composant(s) participant à la(aux) classification(s)
Métasilicate de sodium

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE :

Classification des dangers SGH :
Irritant cutané Catégorie 2
Irritant oculaire Catégorie 2B
STOT SE Catégorie 3

Mention(s) de danger :
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H320 : Provoque une irritation des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil(s) de prudence :
P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/ gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 : Se laver soigneusement après manipulation.
P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

CLASSIFICATION EUROPÉENNE DES COMPOSANTS SELON LA DIRECTIVE 1999/45/EC :
[Xi] Irritant

Phrases de risque :
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Conseils de prudence :
S24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S39 : Porter un appareil de protection des yeux/ du visage approprié.
S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin.

2.3 DANGERS OU RISQUES POUR LA SANTÉ DUS À UNE EXPOSITION :

SYMPTÔMES D'UNE SUREXPOSITION PAR VOIE D'EXPOSITION : Les voies de surexposition les plus significatives pour ce produit sont le contact avec la peau ou les yeux, l'inhalation et l'ingestion. Les symptômes d'une surexposition sont décrits ci-dessous.

AIGUS :

INHALATION : L'inhalation du produit peut irriter les voies respiratoires.
CONTACT AVEC LA PEAU : Un contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation.
CONTACT AVEC LES YEUX : Contient des matériaux qui peuvent provoquer une irritation des yeux.
INGESTION : Dans des conditions normales d'utilisation, ce matériau n'est pas considéré comme étant dangereux en cas d'ingestion. Une ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées et des vomissements.

CHRONIQUES : Inconnus

ORGANES CIBLES : Aigus : Voies respiratoires **Chroniques :** Inconnus

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux :	%m	No CAS	No EINECS	Classification des dangers	Phrases de risque
Métasilicate de sodium	1 - 5 %	6834-92-0	229-912-9	Irritant	R36/37/38
Eau	PROPORTION	7732-18-5	231-791-2	Aucun	Non classé
La concentration des autres composants est inférieure à 1 % (ou 0,1 % pour les cancérigènes, les agents toxiques pour la reproduction ou les sensibilisants respiratoires).					

REMARQUE : Toutes les informations requises par le SIMDUT sont données dans les rubriques appropriées selon le format requis par l'ANSI Z400.1-2010. Ce produit a été classé selon les critères de danger du RPC et la FDS contient toutes les informations requises par le RPC, les directives européennes et la norme industrielle japonaise *JIS Z 7250: 2000*.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LES YEUX : Si le produit pénètre dans les yeux, tenir les yeux ouverts et rincer doucement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation ou de vision trouble.

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon après manipulation. Consulter un médecin si une irritation apparait et persiste.

INHALATION : Si la respiration devient difficile, amener la victime à l'air frais. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle pour maintenir les fonctions vitales. Consulter un médecin.

INGESTION : En cas d'ingestion du produit, appeler un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON pour obtenir les informations actualisées. Si une aide médicale n'est pas disponible, ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais provoquer de vomissement ou donner des diluants (lait ou eau) à quelqu'un qui est inconscient, a des convulsions ou ne peut pas avaler. Consulter un médecin. Se munir d'une copie de l'étiquette et/ou de la FDS pour accompagner la victime chez le médecin.

CONDITIONS MÉDICALES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR EXPOSITION : Certains individus peuvent développer une sensibilisation de la peau suite à une exposition au produit.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS :

Inconnus

4.3 RECOMMANDATIONS AUX MÉDECINS :

Traiter les symptômes et éliminer la surexposition.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION :

MOYENS D'EXTINCTION : Utiliser les méthodes d'extinction d'incendie ci-dessous :

Eau pulvérisée : Non	Dioxyde de carbone : Oui
Mousse : Oui	Produit chimique sec : Oui
Halons : Oui	Autre : Tout moyen de classe C

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DU MÉLANGE :

Garder les récipients bien fermer quand ils ne sont pas utilisés. Garder éloigner des sources de chaleur, des étincelles ou des flammes nues. Les récipients fermés peuvent exploser en cas d'exposition à une chaleur extrême. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes.

Données d'explosibilité - Sensibilité aux chocs : Non

Données d'explosibilité - Sensibilité aux décharges statiques : Non

5.3 PROCÉDURES SPÉCIALES D'EXTINCTION :

Les pompiers intervenant au début de l'incendie doivent porter un équipement de protection des yeux. Les pompiers de bâtiments doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Isoler les matériaux qui ne sont pas encore impliqués dans l'incendie et protéger le personnel. Retirer les récipients de la zone de l'incendie si cela ne présente pas de risque ; sinon, les refroidir en utilisant avec précaution de l'eau vaporisée. Si possible, empêcher que l'eau ne s'écoule dans le réseau d'égout pluvial, dans les plans d'eau ou dans d'autres zones sensibles d'un point de vue écologique.

SYSTÈME DE CLASSIFICATION NFPA

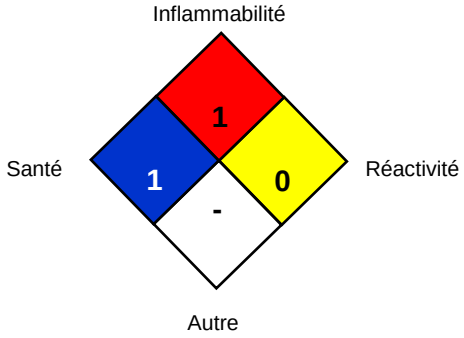

SYSTÈME DE CLASSIFICATION HMIS

SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES (HAZARDOUS MATERIAL IDENTIFICATION SYSTEM)

RISQUE POUR LA SANTÉ (BLEU)	**1**
RISQUES D'INFLAMMABILITÉ (ROUGE)	**1**
RISQUES DE RÉACTIVITÉ CHIMIQUE (JAUNE)	**0**

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

YEUX	VOIES RESPIRATOIRES	MAINS	CORPS
	Voir Rubrique 8		Voir Rubrique 8

Pour l'Utilisation industrielle habituelle et applications à la manipulation

Échelle des dangers : 0 = Minime **1** = Léger **2** = Modéré **3** = Sérieux **4** = Grave * = Danger chronique

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE :

Voir Rubrique 8.2 pour les Contrôles de l'exposition.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :
Inconnues
6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE :
Arrêter l'écoulement du produit, si cela peut être réalisé en toute sécurité. Bloquer et contenir la fuite avec un matériau inerte (sable, terre, argile, etc.) et, le cas échéant, transférer le liquide et le matériau solide utilisé pour stopper le déversement dans des récipients pour élimination future. Retirer rapidement les vêtements contaminés et laver les zones du corps affectées à l'eau et au savon. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Ne pas laisser le produit s'écouler dans les égouts ou dans des plans d'eau ouverts. Éliminer le produit conformément aux lois américaines fédérales, locales et des États sur l'élimination des déchets dangereux et celles du Canada et de ses provinces, de l'Australie, du Japon et des États membres de l'Union européenne (voir Rubrique 13, Considérations relatives à l'élimination).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER :
Utiliser les bonnes pratiques d'hygiène. Comme avec tous produits chimiques, éviter de mettre du produit SUR SOI ou de L'INGÉRER. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Utiliser les bonnes pratiques d'hygiène.
7.2 CONDITIONS DE STOCKAGE ET DE MANIPULATION :
Stocker dans le récipient d'origine. Garder le récipient fermé. Stocker dans un lieu frais et sec. Éviter l'exposition à des sources d'allumage et à des matériaux incompatibles. Stocker à l'intérieur dans un lieu frais (température inférieure à 37,5 °C ou 100 °F) et sec.
7.3 UTILISATIONS PARTICULIÈRES :
Voir Rubrique 1.2 pour plus de détails.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE :

Nom chimique	No CAS	Valeur limite seuil (TLV) de l'ACGIH	Concentration moyenne pondérée dans le temps (TWA) de l'OSHA
Métasilicate de sodium	6834-92-0	Ne figure pas sur les listes.	Ne figure pas sur les listes.
Eau	7732-18-5	Ne figure pas sur les listes.	Ne figure pas sur les listes.

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION :

VENTILATION ET CONTRÔLES TECHNIQUES : Utiliser la ventilation appropriée pour assurer des niveaux d'exposition sous les limites données ci-dessus.

Les informations suivantes concernant l'équipement de protection individuel sont fournies pour aider les employés à se conformer aux réglementations de l'OSHA qui se trouvent dans 29 CFR Sous-partie I (qui commence à 1910.132) ou aux réglementations équivalentes du Canada, aux normes des États membres de l'Union européenne (y compris EN 149 pour l'EPI respiratoire et EN 166 pour l'équipement de protection du visage/des yeux) et à celles du Japon. Consulter les réglementations et normes applicables pour les détails pertinents.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air sous les valeurs listées ci-dessus. Quand cela est nécessaire, utiliser uniquement l'équipement de protection respiratoire autorisé par la norme fédérale des États-Unis sur la protection respiratoire (29 CFR 1910.134), par les normes équivalentes des États, par la norme canadienne de la CSA Z94.4-93, par la norme européenne EN 149 ou par les normes des États membres de l'Union européenne.

PROTECTION DES YEUX : Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité ou des lunettes antiéclaboussures pour empêcher tout contact. Si nécessaire, consulter la norme américaine OSHA 29 CFR 1910.133, les normes canadiennes, la norme européenne EN166, les normes australiennes ou les normes japonaises pertinentes.

PROTECTION DES MAINS : Il est recommandé de porter des gants résistant aux produits chimiques pour empêcher tout contact. Si nécessaire, consulter la norme américaine OSHA 29 CFR 1910.138, la norme européenne DIN EN 374, les normes applicables canadiennes, australiennes ou japonaises.

PROTECTION DU CORPS : Utiliser une protection appropriée pour empêcher tout contact avec la peau. Si nécessaire, consulter les normes appropriées du Canada ou celles de l'Union européenne, de l'Australie ou du Japon. S'il existe un risque que les pieds soient blessés par des objets qui tombent ou roulent, que la plante des pieds soient perforées par des objets, ou si les pieds des employés sont exposés à des risques électriques, utiliser un équipement de protection des pieds, comme décrit dans la norme américaine OSHA 29 CFR 1910.136.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES :
ASPECT (État physique) et COULEUR : Ce produit est un liquide violet sans odeur.
ODEUR : Aucune
SEUIL DE L'ODEUR : Inodore pas de parfum ajouté
pH : 10,5 – 10,9 (Concentré), 10,5 - 10,9(Comme dilué)
POINT DE FUSION/DE CONGÉLATION : Non disponible
POINT D'ÉBULLITION : Non disponible
POINT D'ÉCLAIR : >93,3 °C (>200 °F)
TAUX D'ÉVAPORATION (n-BuAc=1) : <1
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ) : Sans objet
LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPOSITION : Non disponibles
PRESSION DE VAPEUR (mm Hg @ 20 °C (68 °F) : Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR : Plus lourd que l'air
DENSITÉ RELATIVE : Non disponible
DENSITÉ : 1 kg/L
SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Soluble
POIDS PAR GALLON : Non disponible
COEFFICENT DE PARTAGE (n-octanol/eau) : Non disponible
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non disponible
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : Non disponible
VISCOSITÉ : Non disponible
COV g/l / Lb/gal : Non disponible
9.2 AUTRES INFORMATIONS :
Aucune autre information disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ :
Ce produit n'est pas réactif.
10.2 STABILITÉ :
Stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.
10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES :
Aucune ne se produira.
10.4 CONDITIONS À ÉVITER :
Matériaux incompatibles, trop de chaleur.
10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES :
Agents oxydants forts et bases fortes.
10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :
Les produits de la décomposition thermique comprennent le dioxyde de carbone et le monoxyde de carbone en concentrations variées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES :
DONNÉES SUR LA TOXICITÉ :
Métasilicate de sodium no CAS 6834-92-0
Inhalation CL50 : >4 580 mg/kg 1 h.
SUBSTANCE SOUPÇONNÉE ÊTRE CANCÉRIGÈNE : Aucun des composants de ce produit ne se trouve sur les listes suivantes : LISTE Z FÉDÉRALE DE L'OSHA, NTP, IARC ou CAL/OSHA et donc aucun n'est considéré être, ou soupçonné être cancérigène par ces agences.
EFFETS IRRITANTS DE CE PRODUIT : Ce produit peut irriter la peau, les yeux et les voies respiratoires.
SENSIBILISATION AU PRODUIT : Ce produit n'est pas sensibilisant.

INFORMATIONS SUR LA TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : **Aucune information disponible concernant les effets de ce produit et de ses composants sur le système reproductif humain.**

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ :
Aucune donnée disponible sur la toxicité.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ :
Aucune donnée spécifique disponible pour ce produit.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION :
Aucune donnée spécifique disponible pour ce produit.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL :
Aucune donnée spécifique disponible pour ce produit.

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB :
Aucune donnée spécifique disponible pour ce produit.

12.6 AUTRES EFFETS NÉFASTES :
Ce produit peut avoir un effet néfaste sur les plantes, les animaux et la vie aquatique.
TOUTES LES PRATIQUES DE TRAVAIL DOIVENT S'ATTACHER À ÉLIMINER LA POSSIBILITÉ DE CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT.

12.7 CLASSE DE MISE EN DANGER DE L'EAU :
Pas de mise en danger de l'eau selon la directive 91/155-EWG de l'Union européenne.

12.8 INFORMATIONS DISPONIBLES SPÉCIFIQUES SUR LES COMPOSANTS :
Aucune donnée supplémentaire disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS :
L'élimination des déchets doit se faire conformément aux réglementations américaines fédérales, locales et des États, à celles du Canada, de l'Australie, des États membres de l'Union européenne et du Japon.

13.2 Code des déchets de l'Union européenne :
Non déterminé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

US DOT, IATA, IMO, ADR :

RÉGLEMENTATIONS DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS RELATIVES AU TRANSPORT :
Ce produit est classé (selon 49 CFR 172.101) par le Département des transports des États-Unis comme suit.

14.1 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :	Matériau non réglementé
14.2 NUMÉRO ET DESCRIPTION DE LA CLASSE DE DANGER :	Aucun
14.3 NUMÉRO ONU :	Aucun
14.4 GROUPE D'EMBALLAGE :	Aucun
14.5 ÉTIQUETTE(S) DOT REQUISE(S) :	Aucune

NUMÉRO DU GUIDE DES RÉPONSES D'URGENCE DE L'AMÉRIQUE DU NORD : Aucun

Quantité à déclarer : Aucune

14.6 POLLUANT MARIN : Les composants de ce produit ne sont pas désignés par le Département des transports comme étant des polluants marins. (49 CFR 172.101, Annexe B).

14.7 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR :
Aucunes

14.8 TRANSPORT INTERNATIONAL :

INFORMATIONS POUR LE TRANSPORT SELON L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (INTERNATIONAL AIR TRANSPORT ASSOCIATION SHIPPING INFORMATION - IATA) : Ce produit n'est pas considéré comme étant une marchandise dangereuse.

INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT SELON L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI) : Ce produit n'est pas considéré comme étant une marchandise dangereuse.

14.9 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU RECUEIL IBC :

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR) : Ce produit n'est pas considéré par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe comme étant une marchandise dangereuse.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS-UNIS :

EXIGENCES DE DIVULGATION SELON SARA (ÉTATS-UNIS) : Les composants de ce produit ne sont pas soumis aux exigences de divulgation des Sections 302, 304 et 313 du Titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act.
QUANTITÉ SEUIL DE PLANIFICATION SARA (États-Unis) : Il n'existe pas de quantité seuil de planification spécifique pour les composants de ce produit. Par défaut, la quantité seuil requise pour la divulgation et l'inventaire sur les FDS de 4 540 kg (10 000 lb) s'applique donc selon 40 CFR 370.20.
QUANTITÉ À DÉCLARER CERCLA (ÉTATS-UNIS) : Aucune
INVENTAIRE TSCA (ÉTATS-UNIS) : Les composants de ce produit se trouvent sur l'Inventaire TSCA ou n'ont pas besoin de s'y trouver.
AUTRES RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES AMÉRICAINES : Aucune
LOI SUR LA SALUBRITÉ DE L'EAU POTABLE "CALIFORNIA SAFE DRINKING WATER AND TOXIC ENFORCEMENT ACT" (PROPOSITION 65) : Les composants de ce produit ne se trouvent pas sur les listes de la Proposition 65.

15.2 RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES :

LISTES CANADIENNES INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE DES SUBSTANCES : Les composants de ce produit se trouvent sur la liste intérieure des substances ou n'ont pas besoin de s'y trouver.
AUTRES RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES : Sans objet.
LISTES DE SUBSTANCES D'INTÉRÊT PRIORITAIRE DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE) :
Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des Réglementations sur les produits contrôlés et la FDS contient toutes les informations requises par ces réglementations.
CLASSIFICATION ET SYMBOLES SIMDUT DU CANADA : Conforme à SIMDUT 2015

15.3 INFORMATIONS POUR LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE :

Ce produit ne répond pas à la définition d'une substance ou d'un mélange dangereux comme défini par les Directives du Conseil de l'Union européenne 67/548/EEC, 1999/45/EC, 1272/2008/EC et Directives ultérieures.
Voir Rubrique 2 pour tous les détails.

15.4 INFORMATIONS SUR LE PRODUIT POUR L'AUSTRALIE : Les composants de ce produit se trouvent sur la Liste de l'inventaire international des produits chimiques.

15.5 INFORMATIONS SUR LE PRODUIT POUR LE JAPON :

MINISTÈRE JAPONAIS DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DE L'INDUSTRIE (MITI) : Les composants de ce produit ne se trouvent pas sur la liste des Substances chimiques spécifiques de classe I, ni sur la liste des Substances chimiques spécifiques de classe II ni sur celle des Substances chimiques désignées par le MITI japonais.
INVENTAIRE ENCS JAPONAIS : Les composants de ce produit se trouvent sur l'Inventaire ENCS comme indiqué dans la rubrique relative aux Inventaires internationaux des produits chimiques ci-dessous.
LOI POUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES ET NOCIVES : Aucune composant de ce produit n'est listé comme étant une substance toxique spécifique selon la Loi pour le contrôle des substances toxiques et nocives.

15.6 INVENTAIRES INTERNATIONAUX DES PRODUITS CHIMIQUES :

Inventaires des produits chimiques par pays sur lesquels apparaissent les composants :
Asia-Pac : Listés
Australian Inventory of Chemical Substances (AICS) : Listés
Korean Existing Chemicals List (ECL) : Listés
Japanese Existing National Inventory of Chemical Substances (ENCS) : Listés
Philippines Inventory if Chemicals and Chemical Substances (PICCS) : Listés
Swiss Giftliste List of Toxic Substances : Listés
U.S. TSCA : Listés

16. AUTRES INFORMATIONS

PRÉPARÉ PAR : Paul Eigbrett – **(GHS MSDS Compliance PLUS)**
DATE D'IMPRESSION : 18 juillet 2018

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes, mais il n'est pas garanti qu'elles le soient. Les données et les calculs s'appuient sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Il est conseillée aux utilisateurs de vérifier avant d'avoir besoin du produit que les informations sont à jour, sont applicables et conviennent à l'utilisation particulière. Tennant Company n'assume aucune responsabilité en cas de blessure de l'acheteur ou d'un tiers due probablement au matériau si les procédures raisonnables de sécurité, comme elles sont indiquées sur la fiche de données de sécurité, ne sont pas respectées. De plus, Tenant Company n'assume aucune responsabilité en cas de blessure due à une utilisation anormale de ce matériau, même si les procédures raisonnables de sécurité sont respectées.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ